



Vol de ma carte revolving, abus

Par **francinebidisinda**, le **03/10/2011** à **15:29**

Bonjour,

Bonjour,

J'ai été victime fin 2009 d'un abus de confiance sur ma carte accord "auchan". Celui-ci était présent au moment où j'ai reçu le code et également lorsque j'ai reçu la carte. J'ai posé une plainte; cet organisme me dit qu'en effet il s'agit d'un abus de confiance et que tant que le tribunal n'aura pas rendu de jugement, je suis dans l'obligation de payer; Depuis, je paie alors que je ne suis pas responsable. Cela va faire bientôt 1 an et je n'ai jamais eu de nouvelle d'un tribunal ou autre qui pourrait me dire où en est mon affaire. Cela me coûte cher au mois et j'ai de grosse difficulté à honorer mes charges. Que puis-je faire? Est-ce que le groupe accord est en droit de faire cela? J'ai besoin de conseil pour pouvoir avancer s'il vous plaît. Merci